



**AIACE**

**Association Internationale des Anciens de l'Union Européenne**

Plus de 12.000 adhérents – ouverte aux anciens de toutes les institutions et tous les organes

Le Secrétaire général

37/2018



## **INFO-SECTIONS n°8 – 1<sup>er</sup> semestre 2018**

Newsletter du Bureau international à l'attention des membres de l'Association

*La présente publication a pour but d'être un lien entre les activités de la structure internationale de notre Association et nos quelque 12.000 membres. Elle fournit quelques brèves informations sur l'activité du Bureau international et est transmise aux sections afin que celles-ci puissent diffuser cette lettre d'information à leurs membres. Ce 8<sup>ème</sup> numéro couvre la période de novembre 2017 à juin 2018.*

### PRESIDENCE

Lors de sa réunion de mars dernier, le Conseil d'administration a élu un nouveau président, Joaquín Díaz Pardo (de la section Espagne), et un nouveau vice-président, Heinz Zourek (de la Section Autriche). Dans la période transitoire jusqu'aux Assises de Valence, le Bureau est resté en fonction, y compris le président ff. sortant, Francis Wattiau. Lors des Assises, le Président a annoncé la reconduction du Bureau, tout en souhaitant l'élargir ; les nouveaux membres sont Elisabeth Helander (Section Finlande) et Erik Halskov (section Belgique). Le Conseil d'administration, sur proposition du Président, a désigné Didier Hespel comme Secrétaire général et Marc Oostens comme Trésorier général ; il a confirmé les autres membres du Bureau.

### RECOURS PENSIONS

Une audition a eu lieu devant le Tribunal (qui a repris les affaires pendantes devant le Tribunal de la Fonction publique, qui a été dissous). Ludwig Schubert a été invité à la barre par les juges (ce qui tout à fait inhabituel) et a très longuement répondu aux nombreuses questions. Un article détaillé y est consacré dans le VOX 109. Le jugement est attendu dans les mois prochains.

### BREXIT

Dans le cadre des négociations, la situation des pensionnés au Royaume-Uni, qu'ils soient britanniques ou non, a été réglée ; le Protocole Privilèges et Immunité restera d'application. Par ailleurs le Royaume-Uni a reconnu sa dette dans le financement et le paiement des pensions.

Reste à régler deux problèmes qui relèvent du niveau administratif au niveau des institutions et plus particulièrement de la Commission, à savoir les coefficients correcteurs et les coefficients d'égalité ; dans les deux cas, des assurances ont été données, mais aucune solution concrète n'a été avancée jusqu'ici.

### RCAM

Début 2018, le CGAM (comité de gestion de l'assurance maladie) a donné le feu vert à une harmonisation des critères de remboursement des frais de **psychothérapie**. Le résultat, une synthèse des thérapies validées scientifiquement par type de pathologie, a été mis en ligne entretemps sur My IntraComm.

15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Irland - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg - Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom

---

Adresse administrative : Commission européenne, N 105 00/036, B-1049 Bruxelles, Belgique

Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11

Adresse électronique : [aiace-int@ec.europa.eu](mailto:aiace-int@ec.europa.eu) Site Web: [www.aiace-europa.eu](http://www.aiace-europa.eu)

Plus récemment, le CGAM a abordé un vrai plat de résistance, c.à.d. la **mise à jour de certains points des DGE** (dispositions générales d'exécution), notamment pour permettre l'introduction des nouveaux programmes de dépistage (entrée en vigueur prévue fin 2018/début 2019) offrant un choix entre l'invitation libre et le centre conventionné. Le CGAM a décidé de profiter de l'occasion de la mise à jour des DGE pour clarifier d'autres chapitres jugés pas assez claires ou carrément dépassés, tel que la dentisterie (implants ..) ou encore la dépendance, qui constitue un domaine d'importance croissante. Sur ce dernier point, l'AIACE continuera de se battre pour le garder à l'intérieur du système, quelle que soit la forme. A cette occasion, une révision des plafonds pourrait être envisagée. Le CGAM est associé à ces travaux.

Le CGAM pourrait lier ces discussions à la question de la **gestion de la réserve du RCAM**. La réserve est en effet croissante, ce qui pourrait permettre des améliorations de la couverture, mais le CGAM veut s'assurer que toute amélioration soit viable à long terme et bénéficiera aux affiliés globalement plutôt qu'à la seule profession médicale.

La situation financière est bonne, les réclamations Art. 90 sont en baisse constante, les délais de remboursement sont corrects .

Le PMO étudie une simplification du processus, de sorte que le personnel ainsi libéré puisse être affecté au service aux affiliés.

Une attention particulière est accordée aux affiliés en grande difficulté (notamment en cas de maladie grave) ; de même pour les handicapés qui ont de plus des difficultés particulières.

Les pratiques ont été harmonisées entre les 3 bureaux liquidateurs et des centres d'excellence sont en train d'être mis en place par activité ou domaine afin de disposer d'équipes spécialisées pour traiter un seul type de dossiers, quelque que soit le bureau liquidateur.

Un front office a été créé par R. Rotter à Bruxelles, à la disposition de tous les affiliés. Un front office unique pour les 3 bureaux liquidateurs sera créé ; il serait opérationnel d'ici début 2019.

### SURFACTURATION DANS LES HOPITAUX A LUXEMBOURG

Pour rappel, l'AIACE soutient financièrement un recours auprès de la Cour de justice, introduit en 2017 par Francis Wattiau, alors vice-président international. L'AIPN compétente pour cette procédure, le Parlement européen, a rejeté ce recours et confirme la position de la Commission qui a signé la convention de 1996 autorisant cette surfacturation. Il faut donc attendre l'audience auprès de la Cour. Cependant les choses bougent. Une pétition lancée à l'initiative d'un fonctionnaire de la BEI a obtenu le nombre de signatures suffisant pour être débattue par le Parlement luxembourgeois. La question remonte donc au niveau politique. D'autant plus que dans une procédure de décharge, la commission de contrôle budgétaire du Parlement a demandé à la Commission une explication sur le surcoût de cette facturation pour le RCAM. En outre, le commissaire Oettinger a écrit une lettre au ministre de la santé néerlandais pour demander de remédier à un problème de surfacturation médicale aux Pays-Bas.

Lors d'une réunion avec la responsable du Bureau liquidateur de Luxembourg, les représentants des hôpitaux ont catégoriquement refusé de donner des explications sur leur prix de revient et sur la justification de ces suppléments. Le Bureau liquidateur de Luxembourg a informé les chefs d'administration des institutions à Luxembourg de cette situation. Ceux-ci sont maintenant

conscients qu'il faut une action au niveau politique. En résumé, il faut encore attendre mais il y a de plus en plus d'espoir de voir une évolution dans cette situation qui jusqu'à présent a été bloquée par les hôpitaux luxembourgeois.

### NOUVEAUX PROGRAMMES DE DEPISTAGE

Le Bureau international participe, avec des représentants des sections nationales, aux réunions d'un groupe de travail technique qui se réunit avec des représentants du PMO et de la DG HR. Nous avons été informés de la très lente préparation de nouveaux programmes de dépistage (la première contribution du Bureau lors d'une de ces réunions du groupe technique date de septembre 2016). Nous n'avons toujours pas reçu d'information précise sur la date de mise en œuvre des nouveaux examens ni sur le détail des procédures à suivre. Pour plus d'informations sur notre position sur ces nouveaux programmes, vous pouvez lire l'article publié en page 33 dans le dernier VOX numéro 109, publié fin mai 2018. En résumé, les nouveaux programmes seront meilleurs que les programmes catastrophiques introduits en juillet 2015, mais tout ne sera bien sûr pas dépisté et il faut que les affiliés soient clairement informés de ce qui sera couvert par ces programmes et de ce qui ne sera pas couvert.

### AMBASSADEURS

En collaboration avec le PMO, l'AIACE a mis en place un réseau d'«ambassadeurs». Les ambassadeurs de l'AIACE sont des bénévoles qui connaissent mieux que les autres les règles et les procédures. Leur rôle est de servir de relais entre les affiliés et le PMO. Cela implique par exemple :

- « traduire » le langage administratif du PMO en termes compréhensibles pour les affiliés
- « traduire » les communications des affiliés au PMO en termes administratifs compréhensibles pour le personnel du PMO
- Le cas échéant, expliquer aux membres les procédures
- le cas échéant, aider les membres à remplir des formulaires
- intervenir auprès du PMO afin de clarifier des situations délicates ou confuses de membres. Les ambassadeurs figurant sur la liste sont agréés et disposent d'un accès privilégié au PMO. Leur rôle concerne essentiellement la Caisse Maladie, mais peut aussi couvrir le secteur Pensions.

Ce « service » est d'un intérêt mutuel pour les deux parties et le PMO a organisé et cofinancé une réunion avec un grand nombre d'ambassadeurs pour mettre à niveau les connaissances des uns et des autres et expliquer les procédures, notamment pour les contacts.

### ASSISES

Les Assises 2018 se sont déroulées à Valence. Un article y sera consacré dans le VOX 110 qui paraîtra en juillet. La participation est restée stable (exception faite de Maastricht). Les Assises 2019 auront lieu à Lisbonne du 18 au 23 mai. L'objectif est de rechercher une formule à coûts réduits afin d'attirer plus de participants.

Lors du Conseil d'administration d'octobre, la discussion sera reprise sur la formule future des Assises en tenant compte des différentes propositions faites de toutes parts.

### YAMMER AfterEC

Finalement le contrat a été renouvelé pour 5 ans et l'application continuera donc de fonctionner sans aucun changement pour les utilisateurs.

### 10ème ANNIVERSAIRE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT AVEC LA COMMISSION

L'accord de coopération et de partenariat avec la Commission, signé voici 10 ans par notre Président de l'époque Ludwig Schubert, est la fondation sur laquelle l'AIACE a pu développer ses activités dans l'intérêt mutuel des pensionnés et de la Commission. Il a permis à l'AIACE de concrétiser dans de meilleures conditions ses objectifs fondamentaux, à savoir de représenter et de défendre les intérêts des pensionnés. En tant que seule association représentative de tous les pensionnés, l'AIACE a pu disposer d'espaces de bureau ainsi que de toute l'infrastructure logistique et informatique qui y est rattachée, y compris l'accès à des salles de réunion et le bénéfice des services de reproduction et de diffusion. Elle a pu aussi développer des relations constructives suivies tant avec la DG HR qu'avec le PMO et l'OIB. La diffusion du magazine VOX à tous les pensionnés est une source d'information efficace pour tous les pensionnés. Le réseau social réservé aux pensionnés Yammer AfterEC, mis à la disposition par la Commission, est un outil apprécié d'échange entre pensionnés et de diffusion d'informations officielles ou non, ainsi que de stockage de documents d'intérêt général. L'AIACE a développé des actions sociales envers tous les pensionnés, en prolongement des services de la DG HR et en collaboration étroite avec elle ; cette activité se déroule essentiellement au niveau des sections grâce au travail des bénévoles. Dans le cadre de la collaboration générale avec la DG HR, de nombreux problèmes rencontrés par les pensionnés ont pu être abordés et souvent résolus et l'AIACE a pu faire remonter les préoccupations des pensionnés. Dans le cadre des relations avec le PMO, l'apport de l'AIACE a permis de clarifier un certain nombre de textes, en remplaçant le jargon administratif par une terminologie accessible à tous. Les diverses contributions de l'AIACE, notamment dans le cadre de la médecine préventive (même si elles n'ont pas toujours abouti), ont été fort appréciées dans un esprit de collaboration constructive. L'accord a également permis à l'AIACE de siéger à côté des représentants du personnel dans divers comités où sont évoqués des questions concernant les pensionnés et d'y défendre leurs intérêts (par ex. le CGAM, le Comité du Statut ou le Groupe technique Rémunération, pour ne citer que les plus saillants). Les représentants de l'AIACE ont joué un rôle crucial dans la négociation de la méthode d'adaptation des salaires et a pesé dans la rédaction du mandat de négociation avec le Royaume-Uni dans le cadre du Brexit. L'AIACE a participé activement à l'effort d'information et de sensibilisation à l'égard des applications en ligne, telles que RCAM, My IntraComm et à présent Sysper Pensions. Finalement, en coopération avec la DG HR, il a finalement été possible d'obtenir un accès facilité aux bâtiments de la Commission pour les pensionnés, et non plus comme n'importe quel visiteur.